

# Vue d'ensemble

La nouvelle géographie prioritaire, portée par la loi pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. Près de 1 300 quartiers sont désormais concernés par la politique de la ville en France métropolitaine, dont 155 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Ces 155 quartiers concentrent en 2011 près de 520 690 habitants, contre 4 825 140 habitants pour les quartiers de France métropolitaine. Ainsi, 10,8 % de la population en géographie prioritaire de France métropolitaine résident dans un quartier du Nord ou du Pas-de-Calais (l'ensemble de leur population ne représentant que 6,4 % de la population métropolitaine). Le poids de la population relevant de la politique de la ville est donc logiquement plus élevé : 13,0 % contre 7,7 % en France métropolitaine.

L'une des principales caractéristiques des quartiers prioritaires est la relative jeunesse de la population. Au sein des 155 quartiers du Nord et du Pas-de-Calais, on compte près de 47 personnes de 60 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 18 ans ; à l'échelle de l'ensemble des deux départements, ce ratio est de 84 seniors pour 100 jeunes.

Les ressources financières des habitants des quartiers prioritaires du Nord et du Pas-de-Calais sont nettement inférieures à celles de leurs homologues de France métropolitaine. Ainsi, la moitié d'entre eux résident dans un ménage déclarant moins de 8 900 euros par an en 2011. Ce revenu fiscal médian par unité de consommation est plus élevé pour les quartiers de France métropolitaine : 9 600 euros, soit 700 euros de plus. Prise dans leur ensemble, les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont eux-mêmes en retrait par rapport à la situation métropolitaine : 16 800 euros contre 19 200 euros. En corollaire, la part de faibles revenus est plus importante dans les quartiers prioritaires et les inégalités sont globalement plus prégnantes.

La pauvreté ne se résume toutefois pas à ces seuls aspects monétaires. Dans la lignée du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, il est nécessaire d'aborder la pauvreté et la vulnérabilité sous un angle fondamentalement multidimensionnel, en prenant par exemple en compte l'insertion sur le marché du travail ou encore les conditions de logement. En outre, il peut être utile de se focaliser sur certaines populations souvent plus précaires, comme les familles monoparentales ou les allocataires Caf particulièrement dépendants des prestations et minima sociaux.

Comme en France métropolitaine, les habitants des quartiers de la politique de la ville du Nord et du Pas-de-Calais cumulent ces multiples facteurs de vulnérabilité. Par exemple, 30 % de la population active est au chômage au sein des quartiers prioritaires, soit deux fois plus que pour l'ensemble de la population. De même, 20 % des personnes appartiennent à une famille monoparentale, contre 12 % dans l'ensemble de la population. Plus globalement, l'ensemble des indicateurs socioéconomiques apparaissent nettement plus défavorables : une proportion plus élevée d'actifs en emploi sans diplôme, de chômeurs de longue durée, de locataires vivant dans un logement social, d'allocataires Caf fortement dépendants des prestations et minima sociaux ou encore d'étrangers provenant de l'extérieur de l'Union européenne.

Cette analyse globale à l'échelle des 155 quartiers du Nord et du Pas-de-Calais masque une forte hétérogénéité entre les territoires. Cette hétérogénéité s'observe d'abord entre les différents établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), échelons de référence pour la signature des contrats de ville relatifs à cette géographie prioritaire. Par exemple, alors que près d'un quart de la population de la communauté d'agglomération de Lens-Hénin réside dans un quartier prioritaire, cette proportion n'est que de 7 % pour la communauté d'agglomération de Saint-Omer.

Plus finement encore, la situation propre à chaque quartier varie considérablement. Ainsi, alors que 56 % des quartiers comportent moins de 2 000 habitants, deux d'entre eux sont nettement plus peuplés : celui du « Quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre » à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Croix, avec près de 70 000 habitants, et celui du « Secteur Sud » à Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes et Wattignies, avec un peu plus de 45 000 habitants. De même, le revenu fiscal médian par unité de consommation varie considérablement. En particulier, dans certains quartiers, la pauvreté monétaire est exacerbée. La moitié des personnes appartient à un ménage déclarant moins de 7 000 euros par an dans ceux de « Provinces Françaises », « Long Prés – Prés du Paradis » et « Pont de Pierre » localisés dans la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, « Les Épis » et « Résidence Gayant » dans celle du Douaisis, ou encore celui de « Beau Marais » dans la communauté d'agglomération du Calaisis et de « Saint-Exupéry – Léon Blum » dans celle de Saint-Omer.

Toutefois, ces quartiers peuvent être regroupés en sept profils types relativement homogènes.

Un premier profil regroupe 19 quartiers concentrant 6,1 % de la population en géographie prioritaire. Les habitants de ces quartiers sont généralement caractérisés par des revenus plus élevés et par de moindres difficultés socioéconomiques. En particulier, la part de locataires est significativement plus faible que dans la majorité des quartiers des autres profils. En outre, la part des actifs au chômage et la proportion de chômeurs de longue durée sont généralement plus faibles. La population résidant dans ces quartiers est disséminée dans de nombreux EPCI.

Le deuxième profil, regroupant 11 quartiers et 3,7 % de la population en géographie prioritaire, est davantage caractérisée par une population plus âgée que celle des autres profils et par une moindre mobilité résidentielle des ménages. En outre, les revenus sont globalement plus importants qu'en moyenne sur l'ensemble des quartiers du Nord et du Pas-de-Calais. La population résidant dans ces quartiers est notamment présente dans la partie est de l'ancien corridor minier.

Un troisième profil, qui regroupe 52 quartiers représentant 22,2 % de la population des quartiers prioritaires, est avant tout caractérisée par l'importance du chômage de longue durée. Les revenus sont souvent plus élevés qu'en moyenne mais restent globalement plus faibles que ceux des deux profils précédents. La population résidant dans ces quartiers est surreprésentée le long de l'ancien corridor minier, notamment dans son versant ouest : communautés d'agglomération de Béthune-Bruay Noeux et environ et de Lens-Liévin.

Les 11 quartiers formant le quatrième profil, concentrant 3,7 % de la population en géographie prioritaire, se distinguent essentiellement par une plus forte mobilité résidentielle des ménages et par une moindre proportion d'actifs en emploi sans diplôme. Les revenus restent globalement plus élevés qu'en moyenne et les autres indicateurs socioéconomiques sont relativement plus favorables, avec en particulier un chômage souvent inférieur à la moyenne. La population résidant dans ces quartiers est surreprésentée dans les EPCI de petite taille ne comportant qu'un seul quartier prioritaire telles les communautés de communes du Pays d'Aire, d'Artois-Lys ou du Pays de Mormal.

Un cinquième profil, qui regroupe 37 quartiers représentant un peu moins de la moitié de la population des quartiers prioritaires, est avant tout caractérisée par une forte proportion de locataires résidant dans un logement social. À la différence des profils précédents, les revenus sont assez souvent plus faibles qu'en moyenne. La population est globalement plus jeune avec une proportion souvent supérieure de familles monoparentales et d'étrangers originaires de l'extérieur de l'Union européenne, deux sous-populations généralement surreprésentées au sein du parc locatif social. La population résidant dans ces quartiers est présente dans de nombreux EPCI, en particulier le long d'un axe reliant la Métropole Européenne de Lille à la communauté urbaine de Dunkerque en passant par la communauté de communes de Flandre intérieure.

Le sixième profil comporte 11 quartiers concentrant un peu plus de 6 % de la population en géographie prioritaire. Les revenus sont nettement plus faibles que ceux des profils précédents et les inégalités bien plus marquées. Du point de vue des formes de pauvreté, c'est surtout l'importance du chômage de longue durée qui caractérise les quartiers relevant de ce profil. Dans une moindre mesure, la proportion de familles monoparentales est également plus importante. La population résidant dans ces quartiers est surreprésentée dans quelques EPCI : communauté de communes du Sud Avesnois, communauté urbaine d'Arras et communauté d'agglomération de Cambrai. C'est également le cas dans la communauté d'agglomération du Calaisis.

Les 12 quartiers formant le dernier profil regroupent 8,3 % de la population en géographie prioritaire. Ces quartiers prioritaires sont dans une situation particulièrement défavorable. Les revenus de leurs habitants sont très faibles. La population cumule de multiples difficultés socioéconomiques : la notion de pauvreté multidimensionnelle prend ici tout son sens. Le chômage est bien plus élevé dans ces territoires, de même que sa composante de longue durée. En corollaire, la part des actifs en emploi sans diplôme est également importante. Les familles monoparentales et les étrangers originaires de l'extérieur de l'Union européenne sont davantage représentés. Enfin, du point de vue du logement, aussi bien la part de locataires que la proportion de ceux résidant en logement social sont plus élevées. La population résidant dans ces quartiers est surtout surreprésentée dans trois communautés d'agglomération : celles de Boulogne-sur-Mer, de Calais et de Saint-Omer. C'est également le cas, dans une moindre mesure, de la communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et de celle du Douaisis.

Parmi les 155 quartiers prioritaires, cinq quartiers « cœur de cible » ont été identifiés à la suite du Comité interministériel égalité citoyenneté du 6 mars 2015, en raison de leurs difficultés sociales, économiques, urbanistiques ou de sécurité particulièrement prégnantes. Ces quartiers prioritaires concentrent les interventions publiques au titre des zones de sécurité prioritaires (ZSP), des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) et des projets nationaux ou régionaux de l'ANRU. Il s'agit des quartiers : « Pont de Pierre » à Maubeuge ; « secteur Sud » à Lille, Faches-Thumesnil, Loos, Lezennes et Wattignies ; « Quartier intercommunal Blanc Seau – Croix Bas Saint-Pierre » à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Croix ; « La Bourgogne » à Tourcoing ; « Chemin Vert – Beaurepaire – Malborough » à Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne.